



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 21 novembre 2025

DELIBERATION N° 2025-033

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un novembre, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Pré « O » à Chevrières, après convocation légale du 6 novembre 2025.

Nombre de membres :

En exercice : 142

Présents : 66

Votants : 67

Quorum : 73

Secrétaire de séance : Thierry VANEL

Affichage :

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (Laurent LHOMME), BEAUVALLON (Gérard FAURAT), BRUSSIEU (Michel VENET; Serge RUIZ), CHABANIÈRE (Evelyne BESSON), CHEVRIERES (Bruno BASSON), CIVENS (Gérard BORDET; Olivier FAJWISIEWICZ), COISE (Joël GUINAND), COTTANCE (Michel SEYTRE; Laurent MERLE), EPERCIEUX SAINT PAUL (Pierre GIROUD), ESSERTINES (Frédéric BOCHARD), GREZIEU-LE-MARCHE (Didier BLANCHARD; Yanis HODOUL), HAUTE-RIVOIRE (Gilles CHAVEROT; Alain MICHEL), JAS (Marc RODRIGUE; Marc LOMBARDO), LA CHAPELLE-SUR-COISE (Jean-Michel GUINAND; Ludovic FLECHET), LARAJASSE (Jean-Marc BRUYAS; Régis GUINAND), LONGESSAIGNE (Alain CHAUSSENDE, Bruno GOUJET), MARINGES (Jean-Marc PONCET; Bernard CROZIER), MEYS (Richard GRAEL), MONTCHAL (Pascal MELAY), MONTROTTIER (Bernard CHAVEROT; Jean-François POISSON), PANISSIERES (Jean-Jacques FONGARLAND; Eric GONZALEZ), POMEYS (Jean-Marc GOUTAGNY; Didier LUXEMBOURGER), POUILLY LES FEURS (André MOINE; Pierre MAILLAVIN), ROZIER EN DONZY (Gilbert FOUGERE; Yves BERNONVILLE), SALT EN DONZY (David VACHERON), SALVIZINET (Evelyne PRUDHOMME; Jean-Marc SERRE), SOUZY (Cyrille PUPIER), ST BARTHELEMY LESTRA (André MICHEL; Philippe FAYOLLE), ST CYR LES VIGNES (Gilles COURT; Georges DENIS), ST DENIS SUR COISE (Bernadette CHARRETIER; Chantal BAILLY), ST ETIENNE METROPOLE (Marcel CHILLET; Huguette DRID; Gilles PERACHE), ST GENIS L'ARGENTIERE (Joseph VOLAY; Jean-Charles JULLIN), ST JULIEN SUR BIBOST (Thierry VANEL), ST MARTIN LESTRA (Elisabeth SAMOUILLER; Tanguy VINCENT), ST MEDARD EN FOREZ (Marc BOUTEILLE), VALEILLE (Philippe DEROISIER), VILLECHENEVE (Daniel BLANC), VIRIGNEUX (David LAVAL), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (Michel CHARMET; Frédéric MICHAUD; Tony TORNAMBE; Catherine RODDE; Daniel JAMET)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

BESSENAY (Daniel LOMBARD; Bernard PINET), BRULLIOLES (Pascal FICHET; Alain FRANÇON), CHAMBOST LONGESSAIGNE (Richard SOULARD), CHATELUS (Gilles BARCET), CHAUSSAN (Chantal BESSON), RIVERIE (Eric MAISONNEUVE; Marilynne RIVOLIER), ST ANDRE LA COTE (Isabelle DRAGOL), ST CLEMENT LES PLACES (Odile SEVE), STE FOY L'ARGENTIERE (Philippe SECKINGER; Georges BUFFARD), VIOLAY (Véronique CHAVEROT).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

SAINT ETIENNE METROPOLE (Bernard BONNET – donne pouvoir à Gilles PERACHE).

Objet: Quorum non atteint

Conformément à la convocation du 6 novembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 21 novembre 2025 à 17h00 à la salle du Pré « O » à Chevrières, avec pour ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation des comptes rendus des précédents Comités Syndicaux.
- Rapport d'activité du Syndicat.
- Usage des véhicules de service.
- Accords-cadres à bons de commande travaux mono attributaire pour l'année 2026 et éventuellement les années 2027, 2028 et 2029 : autorisation à Monsieur le Président pour signer les deux marchés à intervenir.
- Programmation modificative des travaux 2025.
- Décisions modificatives du budget 2025.
- Avenant n°2 au contrat de concession.
- Modifications du règlement de service.
- Fixation du prix de l'eau (part syndicale) pour l'année 2026.
- Convention de coopération entre le Syndicat et Saint Etienne Métropole concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- Action de communication 2026 auprès des abonnés et site internet.
- Schéma directeur d'eau potable et Plan d'actions interdépartemental pour la sécurisation en eau potable du sud Lyonnais et de la vallée du Gier.
- Questions diverses.

A l'ouverture de la séance, le Président informe que le quorum n'est pas atteint.

En conséquence et conformément aux dispositions du CGCT (articles L2121-17 et L5211-1), si après une première convocation régulièrement faite, le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

RDTC
des ménages
du Lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
FAUX
GOU POMEY

Le secrétaire de séance,

Thierry VANEL